

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 03.103

L'An Deux Mille Trois, le 29 septembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT, Premier Adjoint au Maire.

DATE DE CONVOCATION

22 SEPTEMBRE 2003

DATE D'AFFICHAGE

22 SEPTEMBRE 2003

ETAIENT PRESENTS : MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints,

Melle BARRAUD-DUCHERON, MM. BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA-TERRIEN, DOUMECQ, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mmes ISENDICK, LABEYRIE, M. MERLE, Mmes MOINET, PELTIER, MM. RAYMOND, SIMONNET, Melle TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. MOST représenté par M. LE GUEUT
MME GEOFFROY représentée par Mme LECOMTE
M. LIBOUBAN représenté par M. CHABANEAU
M. POTENNEC représenté par M. CAU
Mme JOLY représentée par M. MERLE

ABSENTS-EXCUSES : Néant

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 28
Nombre de Votants : 33

Melle TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : GOLF DE ROYAN - CONSTRUCTION DE CLOTURES
APPROBATION DU MARCHÉ DE TRAVAUX

VOTE : UNANIMITE

Le conseil d'administration de la Régie du Golf lors de sa réunion en date du 28 janvier 2003, a décidé le remplacement de la clôture périphérique du Golf.

Le programme de travaux et un dossier de Consultation d'Entreprises ont été élaborés par les Services Techniques de la Ville de Royan, en collaboration avec la direction du Golf.

Les travaux consistent à construire une clôture grillagée de 1,60 mètres de hauteur sur une longueur d'environ 4.000 mètres, après avoir supprimé l'ancienne clôture et en conservant la protection électrique existante.

Le coût des travaux a été estimé à 280.000 Euros TTC environ.

Une procédure de consultation par voie d'appel d'offres ouvert (conformément aux articles 33 et 58 à 60 du Code des Marchés Publics) a été lancée le 12 août 2003, la remise des offres étant fixée au 19 septembre 2003.

La Commission d'Ouverture des Plis s'est réunie les 23 et, 26 septembre 2003 et a décidé de retenir l'offre de l'entreprise TARDY pour un montant de 100.918,48 Euros TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU l'avis du conseil d'administration de la Régie du Golf du 28 janvier 2003,
- VU le choix de la Commission d'Appel d'Offres en date des 23 et 26 septembre 2003,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- D'approuver la procédure de consultation par voie d'appel d'offres ouvert engagée par les Services Techniques pour la construction de clôtures au Golf de Royan (conformément aux articles 33 et 58 à 60 du Code des Marchés Publics),
- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer les pièces nécessaires à la réalisation du marché à intervenir avec l'entreprise TARDY pour un montant de 100.918,48 Euros TTC.
- D'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget communal 2003.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 01 octobre 2003
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,

H. THOMAS